



Abonnement abusif aux pages blanches

Par **LE GALL**, le **16/05/2009 à 14:16**

Bonjour,rrnrnMa soeur, gérante d'une salon d'Esthétique, a signé un bon de commande en avril 2008 lors d'une visite d'un commercial Pagesblanches car elle n'a pas su dire non.rrnrnElle a contacté les pages blanches et adressé 3 jours après une LRAR pour annuler sa commande en précisant qu'elle était en instance de divorce avec 2 enfants à charge. La commerciale Page jaune lui a dit qu'elle prenait en compte sa considération.rrnrnPourtant, un mois après un prélèvement était fait, ma soeur a donc envoyé un second recommandé pour annuler les prélèvements. Elle a alors reçu fin juin un échéancier puis plus rien.rrnrnPlus d'un an après elle est assignée au tribunal en octobre 2009.rrnrnElle n'avait pas les moyens de payer cette commande en 2008 et n'en aura pas plus les moyens en 2009 Quoi Faire ?rrnrnDans l'attente de vous lire,rrnrnCordialement.rrnrnLaetitia LE GALL